



Municipalité des Cèdres

Offre d'emploi JOURNALIER(ÈRE) PERMANENT(E) 2 POSTES À COMBLER !

Vous détenez un permis de classe 3 ? Vous êtes autonome, responsable et ponctuel(le) ? Vous avez une bonne connaissance des techniques, pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics ? Ce défi est pour vous !

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, l'employé(e) devra effectuer les tâches courantes d'ouvrier(ère)-journalier(ère) dont l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la voirie, la signalisation, le déneigement pendant la saison hivernale et les travaux généraux d'entretien des parcs municipaux pendant la saison estivale.

Exigences

- Avoir une bonne connaissance des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics ;
- Posséder un permis de conduire classe 3 ;
- Posséder un diplôme d'étude secondaire V ou équivalent ;
- Posséder un certificat de sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique ;
- Être autonome, responsable et ponctuel(le).

Rémunération et heure de travail

Salaire selon la convention collective des employés de la voirie en vigueur

Horaire de travail normal : 40 heures/semaines

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « Votre nom_ journalier(ère) permanent(e) » à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats(es) pour leur intérêt et seules les candidatures retenues seront contactées.